

Master Gestion de l'Environnement (GEE)
Parcours Management Analyse Environnement Valorisation (MAEVA)
Finalité Analyse et Diagnostic des Pollutions (AEDP)

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont de :

- Maîtriser un ensemble de savoirs scientifiques et techniques, disciplinaires et transdisciplinaires, permettant de résoudre des problématiques variées et complexes dans les domaines de l'environnement.
- Mener à son terme une démarche scientifique globale, théorique et/ou expérimentale, appliquée à l'analyse critique et à la résolution de problématiques environnementales.
- Maîtriser des techniques d'échantillonnage et d'analyses physiques, chimiques et biologiques de l'environnement pour conseiller et/ou mettre en œuvre des analyses pertinentes face à une problématique environnementale précise.
- Posséder les savoirs et outils nécessaires pour expliquer et interpréter la dissémination des pollutions et risques associés dans un objectif réglementaire, sécuritaire ou de gestion des milieux.

Conditions d'accès

Cette formation requiert des pré-requis en chimie générale et chimie analytique.

La formation est accessible aux étudiants titulaires d'une licence mention sciences de la vie et de la terre (SVT), licence physique-chimie ou licence de chimie.

L'accès est également possible après prise en compte d'études antérieures d'une nature différente.

Tout étudiant désirant suivre cette formation doit remplir en ligne un dossier de candidature sur l'application e-candidat (voir site du CTES). Les démarches de candidature s'effectuent en ligne via l'application eCandidat (<https://candidatures.univ-amu.fr/>).

Des dispenses d'unités d'enseignement par Validation d'Acquis de Connaissances (VAC) peuvent être accordées, sur demande de l'étudiant, par les responsables de formation.

Durée des études et organisation des enseignements

Chaque formation proposée par le CTES est identique à celle proposée en présentiel ; elle est composée d'Unités d'Enseignement (UE), de 3 ou 6 crédits (ECTS) pour un total de 60 crédits par année. Elle est encadrée par des équipes pédagogiques composées d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille.

Les enseignements des différentes UE sont organisés suivant un calendrier annuel d'octobre à mai. La totalité des cours magistraux et des travaux dirigés se fait à distance. La présence à l'Université d'Aix-Marseille est par contre obligatoire pour les travaux pratiques et les examens finaux.

Il est fortement conseillé au niveau M1 de la formation de s'inscrire annuellement uniquement aux UE relatives à un seul semestre de présentiel, et donc de suivre successivement les semestres 1 et 2 de l'année M1 sur deux ans. Il est toutefois possible sur dérogation de s'inscrire à la totalité des UE d'une année correspondant aux deux semestres du présentiel. Il faut dans ce cas demander au préalable l'avis au(x) responsable(s) d'année dont les coordonnées sont dans le dernier paragraphe. Au niveau M2, il est possible de s'inscrire au semestre ou à l'année.

La formation comprend un stage obligatoire de 2 semaines au niveau M1 et un stage obligatoire de fin d'études de 6 mois maximum au niveau M2. Il revient à l'étudiant de faire les démarches nécessaires pour trouver une structure qui pourra l'accueillir pour ces stages. L'étudiant devra communiquer au préalable avec le(s) responsable(s) d'année pour valider définitivement la structure d'accueil et le sujet de stage.

Schéma des enseignements

Les cours et Travaux Dirigés des Unités d'Enseignement du M1 et M2 AEDP sont accessibles seulement en téléchargement (TC).

		Parcours AEDP	ECTS	Heures TP obligatoires
M1	Semestre 1	Traitement des données	3	
		Géomatique / SIG	3	
		Bases de droit de l'environnement 1	3	
		Chimie analytique instrumentale 1	6	
		Réactivité chimique et équilibres thermodynamiques	6	
		Bases de biologie, microbiologie, ecotoxicologie	3	
		Traitement échantillon, mesure en ligne	6	
	Semestre 2	Projet Environnemental	6	
		Langues	3	
		Traitement des données	3	
		Géomatique / SIG	3	
		Hydrogéologie	3	6
		Chimie analytique instrumentale 2	6	
Présentation générale de l'atmosphère	6			
M2	Semestre 3	Outils de professionnalisation	6	
		Nanotechnologies environnementales	3	
		Traitement des effluents gazeux	3	
		Chimie analytique/validation de méthodes	6	5
		Stratégie analytique	6	
		Analyse et traitement des eaux usées	6	12
	Semestre 4	Stage professionnel ou de recherche	30	

Modalités d'inscription

Se reporter à la procédure générale d'inscription décrite en introduction et prendre en compte les modalités spécifiques suivantes :

“Etudiants” (passent les examens et doivent faire les TP)

Une inscription administrative est prise à l'année 1 ou 2 de master.

Une inscription pédagogique est prise à chacune des UE ; les listes d'émargement aux examens sont arrêtées à partir des inscriptions pédagogiques aux UE.

“Auditeurs libres” (ne passent pas d'examen et ne font pas de TP mais peuvent faire les exercices et devoirs)

Ils prennent une inscription administrative à l'année (tarif auditeur libre d'AMU) et une inscription pédagogique aux Unités d'Enseignement (UE) de leur choix suivant le statut d'auditeur libre d'AMU. Il est conseillé de prendre l'avis du responsable pédagogique pour l'élaboration de son projet de formation.

Contrôle des connaissances

Un étudiant ne peut se présenter qu'aux épreuves des enseignements pour lesquels il a souscrit une inscription pédagogique pour l'année universitaire en cours.

- **Sessions d'examen**

Pour le M1 : deux sessions d'examen sont organisées chaque année (l'une en juin, l'autre en septembre); les épreuves non présentées à la première session, peuvent l'être à la seconde. Les Travaux Pratiques sont obligatoires et n'ont lieu qu'à la première session.

Pour le M2 : une seule session d'examen est organisée (en septembre).

Il est conseillé de prévoir à minima 1 semaine de présence pour chaque session, les examens pouvant avoir lieu du lundi au samedi inclus.

Aucune demande de centre délocalisé d'examens ne sera accordée, aussi bien pour le M1 que le M2, pour les sessions d'examens de juin et septembre.

- **Épreuves de contrôle**

Un contrôle des connaissances est organisé pour chaque UE de la formation ; il peut comporter un ou plusieurs des éléments notés suivants :

- une épreuve écrite;
- des travaux pratiques;
- une soutenance orale;
- des devoirs en cours d'année (note de contrôle continu).

La note d'UE est calculée à partir de ces éléments selon les modalités propres à chaque UE (voir modalités de contrôles des connaissances – MCC – affichées en début d'année sur la plate-forme du CTES).

- **Règles de validation et de progression**

Pour les règles de validation et de progression, l'étudiant se référera au cadrage de l'UFR Sciences (accessible sur le site <http://sciences.univ-amu.fr/mcc>).

- **Priorité**

En cas d'inscription sur plusieurs niveaux d'un même parcours, la présentation des examens du niveau inférieur est prioritaire.

Responsables et renseignements pédagogiques

Responsable M1 : Frédéric THERAULAZ

Courrier électronique : frederic.theraulaz@univ-amu.fr

Téléphone : 04 13 55 10 37

Responsable M2 : Bruno COULOMB

Courrier électronique : bruno.coulomb@univ-amu.fr

Téléphone : 04 13 55 10 28

Adresse postale :

Aix-Marseille Université
Laboratoire Chimie Environnement
3 place Victor Hugo – CS 80249
Case 29
13331 Marseille cedex 3

Secrétariat pédagogique : CTES - Aix-Marseille Université

Coordonnées sur site internet <https://ctes-sciences.univ-amu.fr/departement/contacts>